



## Revenus d'activité des indépendants en 2012 Baisse pour les indépendants « classiques » comme pour les auto-entrepreneurs

**F**in 2012, en France, plus de 2,5 millions de personnes exercent une activité non salariée, hors secteur agricole. Pour 90 % d'entre elles, il s'agit de leur activité principale. L'auto-entrepreneuriat concerne 588 000 non-salariés (23 %), soit 100 000 de plus que fin 2011. En 2012, les indépendants « classiques » ont perçu en moyenne 3 110 euros par mois, de 930 euros dans le commerce de détail hors magasin à plus de 8 500 euros pour les professions juridiques et comptables. Les auto-entrepreneurs ont retiré en moyenne 450 euros mensuels de leur activité. À secteur donné, les femmes gagnent un tiers de moins que les hommes. Entre 2011 et 2012, le revenu moyen baisse de 1,8 % en euros constants pour les indépendants classiques et de 3,3 % pour les auto-entrepreneurs. Les revenus des indépendants classiques sont en net repli dans les professions juridiques et comptables, les activités d'hébergement et de restauration, le commerce pharmaceutique et les métiers de bouche. À l'inverse, ils progressent fortement dans les activités d'information et de communication et dans les arts et spectacles. Dans la construction, après une légère reprise en 2011, les rémunérations reculent de nouveau : en cinq ans, la baisse dépasse 10 % en euros constants.

Laure Omalek et Sergine Tellier, division Salaires et revenus d'activité, Insee

Fin 2012, en France métropolitaine et dans les DOM, plus de 2,5 millions de personnes exercent une activité non salariée (*définitions*) dans l'ensemble des secteurs non agricoles. Pour 90 % d'entre elles, il s'agit de leur activité principale, les autres tirant l'essentiel de leurs ressources d'une activité salariée. Entrepreneurs individuels (y compris auto-entrepreneurs) ou gérants majoritaires de société, la moitié des non-salariés se répartit entre le commerce et l'artisanat commercial (20 %), la santé (16 %) et la construction (14 %), alors que ces secteurs ne rassemblent que le tiers des salariés du privé. Les non-salariés sont par ailleurs nombreux dans les services : 12 % exercent dans les activités spécialisées scientifiques et techniques (professions juridiques, comptables, conseil de gestion, architecture, ingénierie, publicité, design, etc.) et 21 % dans les services destinés aux particuliers : restauration, hébergement, activités artistiques et récréatives,

enseignement, coiffure, soins de beauté ou autres services personnels. En revanche, moins de 5 % d'entre eux travaillent dans l'industrie (hors artisanat commercial), soit trois fois moins que les salariés du privé.

### Fin 2012, près d'un non-salarié sur quatre est auto-entrepreneur

Sous l'impulsion de l'auto-entrepreneuriat, la population non salariée non agricole poursuit sa progression en 2012 : les effectifs augmentent de 5,4 % (*figure 1*), après une hausse de 4,9 % en 2011. Mis en place en janvier 2009, le statut d'auto-entrepreneur continue en effet de gagner du terrain : fin 2012, 588 000 auto-entrepreneurs sont économiquement actifs (*définitions*), soit près d'un non-salarié sur quatre, contre 487 000 fin 2011, 380 000 fin 2010 et 185 000 fin 2009. Leur part s'accroît dans la plupart des secteurs d'activité. Fin 2012, ils représentent ainsi plus d'un non-salarié

sur deux dans le commerce de détail hors magasin (sur les marchés, à distance ou en vente directe), les activités artistiques et récréatives, l'enseignement (formation continue, soutien scolaire, enseignement artistique, culturel ou sportif...), certains services personnels comme l'entretien corporel ou des activités spécialisées telles que le design, la photographie, la traduction ou diverses activités de conseil (*figure 2*). Les auto-entrepreneurs sont au contraire quasiment absents de certains secteurs réglementés n'ouvrant pas droit à ce statut. Face à l'essor de l'auto-entrepreneuriat, le nombre d'indépendants « classiques » (*définitions*) augmente aussi en 2012 (+1,5 %), après la légère hausse observée l'année précédente (+0,3 %). Cette progression concerne en premier lieu les professions paramédicales (+5,4 %), les activités artistiques et récréatives (+5,0 %) mais aussi les services aux entreprises et mixtes

## 1 Niveaux et évolution des revenus d'activité par secteur

	Effectif au 31 décembre		Revenu mensuel moyen		Proportion de revenus nuls (%)	Rapport inter-quartile <sup>2</sup> (hors revenus nuls)
	Niveau en 2012	Évolution 2011-2012	Niveau en 2012	Évolution 2011-2012 en euros constants		
	(milliers)	(%)	(euros)	(%)		
<b>Ensemble non-salariés hors auto-entrepreneurs<sup>1</sup></b>	<b>1 952</b>	<b>1,5</b>	<b>3 110</b>	<b>-1,8</b>	<b>9,6</b>	<b>3,9</b>
<b>Industrie (hors artisanat commercial)</b>	<b>75</b>	<b>-1,9</b>	<b>2 370</b>	<b>1,0</b>	<b>9,9</b>	<b>3,8</b>
<b>Construction</b>	<b>267</b>	<b>0,2</b>	<b>2 270</b>	<b>-3,8</b>	<b>6,0</b>	<b>2,5</b>
<b>Commerce et artisanat commercial</b>	<b>381</b>	<b>-0,6</b>	<b>2 310</b>	<b>-1,4</b>	<b>11,1</b>	<b>3,9</b>
Commerce et réparation d'automobiles	47	1,9	2 050	-3,5	10,4	2,9
Commerce de gros	61	0,3	2 590	-0,0	16,2	4,1
Commerce pharmaceutique	25	1,2	7 590	-5,1	1,7	3,0
Métiers de bouche	50	-0,1	2 190	-4,6	5,9	2,7
Commerce de détail en magasin	150	-0,7	1 820	-0,7	12,5	3,5
Commerce de détail hors magasin	48	-5,2	930	4,2	11,4	5,7
<b>Transports</b>	<b>56</b>	<b>1,1</b>	<b>1 770</b>	<b>-3,0</b>	<b>7,3</b>	<b>2,5</b>
dont : taxis (y compris VTC)	30	2,5	1 400	-2,8	3,7	2,0
<b>Services aux entreprises et services mixtes</b>	<b>359</b>	<b>3,0</b>	<b>4 290</b>	<b>-2,1</b>	<b>12,5</b>	<b>4,2</b>
Information et communication	37	3,0	2 820	7,5	15,4	4,3
Activités financières et d'assurance	27	2,1	5 400	-2,6	10,6	3,9
Activités immobilières	36	3,6	2 190	-3,6	24,2	4,3
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	216	3,3	5 080	-3,6	9,6	4,0
dont : professions juridiques et comptables	75	3,7	8 520	-6,0	3,1	3,8
conseil de gestion	50	4,8	2 970	4,2	18,5	4,4
architecture, ingénierie	50	1,4	3 460	-2,1	10,4	3,4
Services administratifs et de soutien aux entreprises	42	1,4	2 440	4,8	16,1	3,8
<b>Services aux particuliers (hors santé)</b>	<b>333</b>	<b>1,3</b>	<b>1 480</b>	<b>-2,2</b>	<b>11,5</b>	<b>3,0</b>
Hébergement et restauration	154	1,9	1 630	-5,3	13,1	3,1
Arts, spectacles et activités récréatives	27	5,0	1 310	7,2	19,7	5,8
Enseignement	47	2,3	1 530	3,4	10,0	4,0
Services personnels	105	-0,7	1 270	-1,4	7,8	2,6
dont : coiffure et soins de beauté	68	0,1	1 250	-2,4	5,8	2,3
<b>Santé humaine et action sociale</b>	<b>363</b>	<b>2,9</b>	<b>5 480</b>	<b>-3,3</b>	<b>2,3</b>	<b>2,9</b>
dont : médecins et dentistes	163	0,2	8 090	-2,7	1,5	2,6
professions paramédicales	176	5,4	3 480	-1,0	1,9	2,2
<b>Auto-entrepreneurs économiquement actifs</b>	<b>588</b>	<b>20,8</b>	<b>450</b>	<b>-3,3</b>	<b>1,0</b>	<b>8,6</b>
<b>Ensemble y compris auto-entrepreneurs actifs</b>	<b>2 540</b>	<b>5,4</b>	<b>2 520</b>	<b>-5,0</b>	<b>7,7</b>	<b>6,1</b>

1. Y compris secteurs indéterminés.

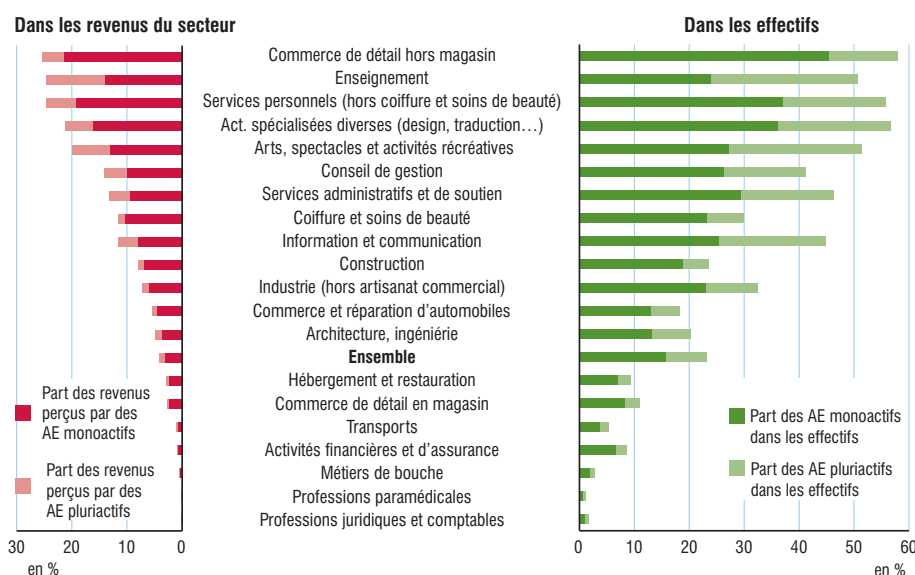
2. Dans le secteur de la construction, hors auto-entrepreneurs et hors revenus nuls, le revenu plancher des 25 % de non-salariés les mieux payés est 2,5 fois supérieur au revenu plafond des 25 % les moins rémunérés (rapport interquartile).

Note : les taxes d'office (définitions) sont pris en compte dans les effectifs mais pas dans les revenus.

Champ : France, personnes exerçant une activité non salariée au 31 décembre 2012, hors agriculture.

Source : Insee, base non-salariés.

## 2 Part des auto-entrepreneurs (AE) économiquement actifs à la fin 2012, selon le secteur d'activité



Lecture : dans l'enseignement, les auto-entrepreneurs économiquement actifs représentent 51 % des effectifs non salariés à la fin 2012 ; 24 % sont des auto-entrepreneurs monoactifs (ils n'exercent pas d'activité salariée) et 27 % sont pluriactifs (ils cumulent cette activité avec un emploi salarié). Dans ce même secteur, 25 % des revenus d'activité non salariaux sont perçus par des auto-entrepreneurs, 14 % par des auto-entrepreneurs monoactifs et 11 % par des pluriactifs.

Champ : France, personnes exerçant une activité non salariée au 31 décembre 2012, hors agriculture.

Source : Insee, base non-salariés.

comme l'information et la communication (informatique notamment), les activités juridiques ou le conseil de gestion. En revanche, les effectifs hors auto-entrepreneurs sont stables dans la construction (+ 0,2 %) et continuent à se réduire dans le commerce de détail, les services personnels et, plus encore, dans l'industrie (- 1,9 %).

**Un indépendant classique sur dix gagne moins de 450 euros par mois, un sur dix plus de 7 440 euros**

En 2012, les indépendants classiques (hors agriculture et hors auto-entrepreneurs) ont retiré en moyenne 3 110 euros par mois de leur activité non salariée, avec des disparités de revenu (définitions) beaucoup plus marquées que pour les salariés. Cette dispersion s'explique à la fois par le poids des hauts revenus et par la présence de revenus très faibles voire nuls. Ainsi, un indépendant classique sur dix (9,6 %) déclare un revenu nul car il n'a pas dégagé de bénéfices ou se rémunère autrement, par exemple sous forme de dividendes. Hors revenus nuls, un sur dix a un revenu inférieur à 450 euros mensuels, un sur

quatre déclare moins de 1 030 euros et la moitié moins de 2 080 euros par mois (figure 3). En haut de l'échelle des rémunérations, un indépendant classique sur quatre perçoit plus de 4 040 euros par mois et un sur dix plus de 7 440 euros. Ce montant est plus de deux fois supérieur au dernier décile du salaire annualisé dans le privé, proche de 3 500 euros (net de cotisations sociales mais y compris CSG-CRDS par souci de comparabilité avec le revenu d'activité des non-salariés). Le rapport interquartile atteint 3,9 pour les indépendants classiques, soit deux fois plus que pour les salariés du privé (en termes de salaire annualisé).

Le commerce hors magasin génère les revenus les plus faibles (930 euros par mois), suivi par la coiffure et les soins de beauté, les autres services personnels, les activités artistiques et récréatives et les taxis (de 1 250 à 1 400 euros mensuels). Les revenus les plus élevés sont perçus dans les professions juridiques et comptables (8 520 euros en moyenne), suivies par

les médecins et dentistes (8 090 euros) et le commerce pharmaceutique (7 590 euros).

En 2012, les auto-entrepreneurs économiquement actifs ont retiré en moyenne 450 euros mensuels de leur activité non salariée. Ce revenu est sept fois moins élevé que celui des indépendants classiques. Plus d'un auto-entrepreneur sur quatre a gagné moins de 80 euros par mois, la moitié moins de 260 euros, et neuf sur dix moins de 1 200 euros.

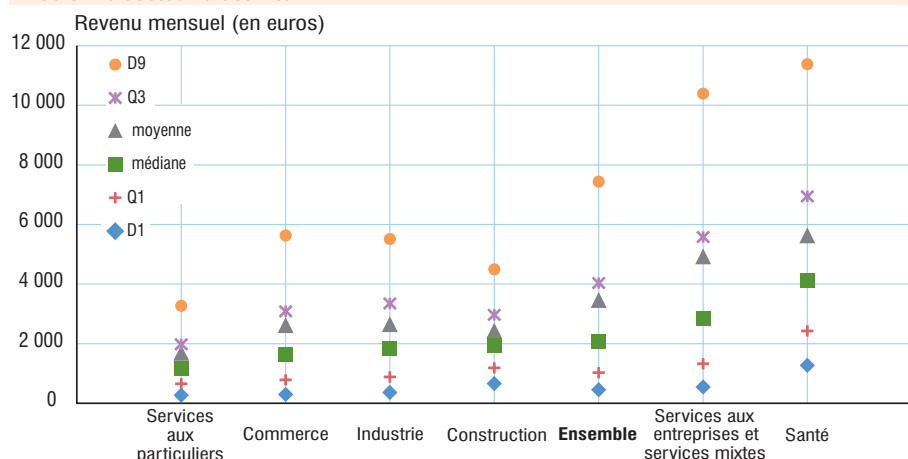
### Baisse des revenus moyens dans la plupart des secteurs d'activité

En 2012, dans un contexte de fort ralentissement de l'activité économique (le PIB s'accroît de 0,2 % en volume en 2012, après une hausse de 2,1 % en 2011), le revenu moyen des indépendants classiques a baissé de 1,8 % en euros constants, après trois années consécutives de hausse (figure 4). Le revenu des auto-entrepreneurs s'est également réduit de 3,3 % par rapport à 2011.

Pour les indépendants classiques, la baisse concerne en premier lieu les professions juridiques et comptables (-6,0 % en euros constants), dont les revenus varient assez sensiblement d'une année sur l'autre, ainsi que l'hébergement et la restauration (-5,3 %), le commerce pharmaceutique (-5,1 %) et les métiers de bouche (-4,6 %), déjà en repli l'année précédente. Elle se poursuit dans le commerce et la réparation d'automobiles (-3,5 %), pour les taxis et dans la coiffure et les soins de beauté. Dans la santé, le revenu moyen recule aussi en 2012. Enfin, dans la construction, malgré une légère reprise en 2011, la rémunération moyenne a chuté de plus de 10 % en cinq ans, en euros constants. Les revenus continuent toutefois de progresser fortement dans certains secteurs, notamment dans l'information et la communication (+7,5 %). Il en va de même pour les arts et spectacles (+7,2 %), même s'ils demeurent en bas de l'échelle des revenus. La hausse se poursuit également dans les services administratifs et de soutien aux entreprises (sécurité, nettoyage, etc.), le conseil de gestion, le commerce hors magasin ou encore l'enseignement. Le succès de l'auto-entrepreneuriat dans ces secteurs explique en partie cette dynamique. En effet, en attirant un nombre croissant de non-salariés ayant de faibles revenus, l'auto-entrepreneuriat opère un effet de sélection jouant à la hausse sur le revenu moyen des indépendants classiques.

Par ailleurs, la création du statut d'auto-entrepreneur a entraîné le développement d'activités non salariées souvent peu rémunérées. L'essor de l'auto-entrepreneuriat contribue donc, comme les années précédentes, à la baisse du revenu moyen de l'ensemble de la population non-salariée, indépendants classiques et auto-entrepreneurs réunis : fin 2012, les personnes exerçant une activité non salariée ont perçu en moyenne 2 520 euros mensuels, soit 5 % de moins qu'en 2011.

### 3 Dispersion des revenus d'activité non salariaux en 2012 (hors auto-entrepreneurs) selon le secteur d'activité

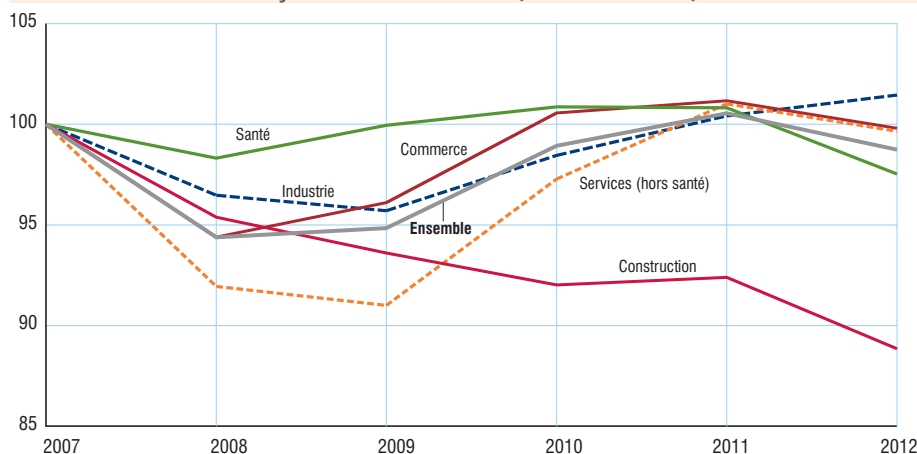


Lecture : dans la construction, le revenu moyen d'activité des non-salariés (hors auto-entrepreneurs et hors revenus nuls) s'élève en 2012 à 2 410 euros par mois. Un non-salarié de la construction sur dix perçoit moins de 660 euros mensuels (D1), un quart gagne moins de 1 190 euros (Q1) et la moitié moins de 1 940 euros (médiane) ; en haut de l'échelle, un quart perçoit plus de 2 970 euros (Q3) et un sur dix gagne plus de 4 500 euros (D9).

Champ : France, personnes exerçant une activité non salariée au 31 décembre 2012, hors agriculture, hors auto-entrepreneurs, hors revenus nuls et hors taxes d'office (définitions).

Source : Insee, base non-salariés.

### 4 Évolution du revenu moyen en euros constants (base 100 en 2007)



Champ : France, personnes exerçant une activité non salariée au 31 décembre 2012, hors agriculture, hors auto-entrepreneurs et hors taxes d'office (définitions).

Source : Insee, base non-salariés.

### Un auto-entrepreneur sur trois occupe également un emploi salarié

Le faible niveau de revenu des auto-entrepreneurs est en partie dû aux plafonds imposés sur les chiffres d'affaires pour bénéficier de ce régime, mais aussi au fait qu'il s'agit souvent d'une activité d'appoint : fin 2012, près d'un auto-entrepreneur sur trois cumule cette activité avec un travail salarié, contre un indépendant classique sur dix. En 2012, le revenu d'activité global de ces pluriactifs (incluant le salaire) atteint 2 070 euros mensuels dont à peine 15 % (320 euros) proviennent de leur activité non salariée. Les auto-entrepreneurs n'exerçant pas d'activité salariée ont perçu en moyenne 520 euros par mois.

Parmi les indépendants classiques, en 2012, le revenu global d'activité des pluriactifs s'élève à 5 630 euros mensuels, dont près de la moitié (2 580 euros) est issue de leur activité non

salariée. Les pluriactifs bénéficient donc d'une rémunération globale plus élevée que les monoactifs (3 160 euros) mais leur revenu d'activité non salarié est plus faible, le temps voué à l'activité salariée pouvant concurrencer celui consacré à leur entreprise.

L'exercice parallèle d'une activité salariée est très fréquent dans l'enseignement, la santé et les activités artistiques et récréatives. La part des pluriactifs tend toutefois à se réduire, aussi bien chez les indépendants classiques (de 11 % fin 2009 à 10 % fin 2012) que, de façon plus marquée, chez les auto-entrepreneurs (de 38 % à 32 %).

## À secteur égal, les femmes gagnent un tiers de moins que les hommes

Les femmes restent largement minoritaires parmi les non-salariés : elles ne forment qu'un tiers des effectifs en 2012 alors qu'elles représentent presque la moitié des salariés. Néanmoins, leur présence s'accroît progressivement : de 31 % en 2007 à 34 % en 2012, soit 3 points de plus en 5 ans. Cette présence s'est notablement accrue dans les métiers les plus qualifiés (médecins, professionnels du droit, architectes ou autres professions libérales), mais aussi dans des activités où elles ont largement investi l'auto-entrepreneuriat : c'est le cas dans l'industrie (habillement ou fabrication de bijoux fantaisie par exemple), les services administratifs et de soutien ou encore l'enseignement. En revanche, la proportion de femmes dans le commerce ou dans l'hébergement et la restauration n'a pas augmenté, et elles sont toujours aussi peu nombreuses dans les transports et la construction. L'auto-entrepreneuriat attire un peu plus de femmes que l'entrepreneuriat classique : fin 2012, plus de 40 % des auto-entrepreneurs installés dans l'année sont des femmes, contre 36 % des indépendants classiques.

Moins nombreuses que les hommes, les femmes sont aussi moins bien rétribuées : parmi les indépendants classiques, elles gagnent en moyenne un quart de moins (2 580 euros mensuels en 2012 contre 3 360 euros pour les hommes). Pourtant, elles exercent dans des secteurs souvent plus rémunérateurs. Si elles se répartissaient de la même façon que les hommes dans les différents secteurs, leur revenu moyen serait

inférieur de plus d'un tiers à celui de leurs homologues masculins. Une partie de cet écart s'explique par un temps de travail moins important ; elles sont aussi plus jeunes et dirigent des entreprises de plus petite taille que leurs confrères. L'écart de revenu entre femmes et hommes tend malgré tout à se réduire au fil des ans. Entre 2011 et 2012, le revenu des indépendants classiques baisse ainsi de 0,7 % pour les femmes contre 2,1 % pour les hommes.

L'ancienneté dans le non-salariat a également une influence significative sur les revenus. Plus l'activité est ancienne, plus le revenu est élevé, surtout dans les services. Les indépendants nouvellement affiliés sont ceux qui perçoivent les plus faibles revenus, notamment dans le commerce. Ainsi, en 2012, plus de 30 % des non-salariés installés dans l'année (hors auto-entrepreneurs) ont perçu un revenu nul contre 5 % de ceux installés depuis plus de 20 ans. ■

## Sources

La base « non-salariés » est issue de deux sources administratives, gérées par l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale (Acos) et par la caisse centrale de la Mutualité sociale agricole (CCMSA). Ces deux organismes collectent les cotisations sociales et la CSG-CRDS assises sur les rémunérations des non-salariés. Dans cette étude, le champ est hors secteur agricole (hors affiliés à la MSA).

## Définitions

**Non-salariés** : il s'agit ici de l'ensemble des cotisants à un régime social non salarié, qu'ils soient entrepreneurs individuels ou gérants majoritaires de SARL. Les dirigeants « assimilés salariés » (gérants minoritaires de SARL, dirigeants de sociétés anonymes...) ne font donc pas partie du champ. Tous les pluriactifs (percevant à la fois des revenus d'activité salariaux et non salariaux) sont pris en compte, y compris ceux exerçant à titre principal une activité salariée.

**Auto-entrepreneuriat** : ce régime spécifique, mis en place au 1<sup>er</sup> janvier 2009, offre des formalités de création d'entreprise allégées ainsi qu'un mode de calcul et de paiement simplifié des cotisations et

contributions sociales. On considère qu'un auto-entrepreneur est **économiquement actif** s'il a déclaré un chiffre d'affaires positif dans l'année ou, en cas d'affiliation en cours d'année, s'il a déclaré au moins un chiffre d'affaires positif au cours des quatre trimestres qui ont suivi son assujettissement (éventuellement l'année suivante). Les effectifs d'auto-entrepreneurs publiés ici sont plus élevés que ceux publiés dans les précédents *Insee Première* ; leur effectif était en effet sous-estimé en raison d'une restriction de périmètre dans les fichiers transmis par l'Acos à l'Insee.

**Indépendants « classiques »** : ils désignent les non-salariés hors auto-entrepreneurs.

**Revenu d'activité** : pour les non-salariés en activité au 31 décembre, le revenu d'activité correspond à l'assiette servant au calcul de leurs cotisations personnelles d'allocations familiales. Cette assiette repose sur le revenu professionnel imposable (chiffre d'affaires des auto-entrepreneurs après abattement représentatif des frais professionnels, bénéfice des entrepreneurs individuels classiques, rémunération des gérants majoritaires), après réintégration de certains allègements fiscaux. Les cotisations sociales sont déduites mais pas les contributions sociales (CSG-CRDS). En cas d'exercice déficitaire, le bénéfice des entrepreneurs individuels est considéré comme nul. Ce revenu peut correspondre ou non à une activité à temps complet. Les revenus sont **annualisés** puis divisés par 12 pour revenir à un revenu mensuel. Ainsi, une personne ayant débuté son activité depuis six mois et ayant gagné en tout 12 000 euros aura un revenu annualisé de 24 000 euros, soit 2 000 par mois. Elle ne comptera que pour moitié dans les effectifs. Les indépendants classiques n'ayant pas déclaré leur revenu font l'objet d'une **taxation d'office** par l'Acos pour le recouvrement des cotisations. Ils sont pris en compte dans le calcul des effectifs mais pas des revenus.

**Ancienneté** : ce concept renvoie à la date d'assujettissement du non-salarié à l'Urssaf.

## Bibliographie

- « Emploi et revenus des indépendants », *Insee Références*, édition 2015.

Direction Générale :  
18, bd Adolphe-Pinard  
75675 PARIS CEDEX 14  
**Directeur de la publication** :  
Jean-Luc Tavemier  
**Rédacteur en chef** :  
E. Nauze-Fichet  
**Rédacteurs** :  
J.-B. Champion, A. Houlou-Garcia,  
C. Lesdos-Cauhapé, V. Quénechdu  
**Maquette** : P. Thibaudeau  
**Impression** : Jouve  
**Code Sage** IP151562  
ISSN 0997 - 3192  
© Insee 2015

- **Insee Première** figure dès sa parution sur le site internet de l'Insee :  
[www.insee.fr/collections-nationales](http://www.insee.fr/collections-nationales)

- Pour recevoir par courriel les avis de parution (60 numéros par an) :  
<http://www.insee.fr/abonnements>

Pour vous abonner à **Insee Première** et le recevoir par courrier :  
<http://www.webcommerce.insee.fr/liste.php?idFamille=16>

